

— N° 05/23 —

## ARRÊTÉ DONNANT DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À UN ADJOINT

Madame le Maire de la commune de Scientrier,

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18 qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal ;

**Vu** la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire en date du 15 septembre 2023 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2023 portant élection des adjoints au maire

**Considérant** que Madame Isabelle BRON été élue en qualité de 1<sup>ère</sup> adjointe au maire ;

**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Isabelle BRON, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire ;

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Il est donné délégation de fonction à Madame Isabelle BRON, adjointe pour exercer les attributions suivantes :

- *Finances ;*
- *Urbanisme ;*
- *Economie ;*
- *Environnement.*

#### Article 2 :

Il est donné délégation de signature à Madame Isabelle BRON pour tous les documents relatifs à l'Etat-Civil, aux finances, à l'Urbanisme-PLU, et l'environnement, dès lors que Madame la Maire sera absente / empêchée.

#### Article 3 :

Le présent arrêté est exécutoire tant que l'élue ne cesse pas ses fonctions.

#### Article 4 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet. D'autre part, une expédition en sera transmise à Madame le Receveur.

Fait à Scientrier, le 21 février 2023.

L'Adjointe au Maire,  
Isabelle BRON.



Le Maire,  
Patricia DEAGE.

